

Plan général d'affectation

Mai 2017

1:5'000

Approuvé pour l'enquête publique par la Municipalité dans sa séance du 6 juin 2016

La Syndique : *S. Poulet* La secrétaire : *RE*

Approuvé pour l'enquête publique complémentaire par la Municipalité dans sa séance du 15 mai 2017

La Syndique : *S. Poulet* La secrétaire : *RE*

Soumis à l'enquête publique du 11 juin au 11 juillet 2016

La Syndique : *S. Poulet* La secrétaire : *RE*

Soumis à l'enquête publique complémentaire du 17 mai au 15 juin 2017

La Syndique : *S. Poulet* La secrétaire : *RE*

Adopté par le Conseil général dans sa séance du 2 octobre 2017

Le Président : *Sillard* La secrétaire : *RE*

PARTIELLEMENT
Approuvé préalablement par le Département compétent

La Cheffe du département : Lausanne, le : 30 JUIL. 2018

Mis en vigueur, le : 30 JUIL. 2018

La planification est entrée en vigueur :
- en date du 12 nov. 2020
pour les parcelles 218 et 219 ;
- en date du 25 mars 2025
pour les parcelles 271, 274, 276 et 278.

LEGENDE

— Limite communale

AFFECTATIONS

- Zone village (CEN)
- Zone d'habitation à faible densité (HFA I)
- Zone mixte à faible densité (HFA II)
- Zone d'installations publiques I (PUB I)
- Zone d'installations publiques II (PUB II)
- Zone viticole (VIT)
- AGR Zone agricole (AGR)
- Zone agricole protégée I (AGP I)
- Zone agricole protégée II (AGP II)
- Zone agricole protégée III (AGP III)
- Zone ferroviaire (FER)
- Zone de verdure (VER)
- Aire forestière (FOR)
- PPA / PQ en vigueur
- Zone à affecter par plan de quartier

PATRIMOINE

- Régions archéologiques
- Objets IVS

ENVIRONNEMENT

- Distance de constructions pour les LUS selon l'ORNI
- Ligne à haute tension

